

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

pièce 3.2

Mairie d'Espartignac

Karthéo

COMMUNE D'ESPARTIGNAC

Mairie d'Espartignac

Karthéo

COMMUNE D'ESPARTIGNAC

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la déclaration de projet n°1 à la date du 24 février 2025.



Légende

Éléments informatifs du cadastre

Contour Communal

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLU

- UA - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- UB - Zone urbaine présentant une mixité d'usages avec raccordement au réseau d'eaux usées
- UB1 - Zone urbaine présentant une mixité d'usage sans raccordement au réseau d'eaux usées
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme
- 1AUe - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipement
- 1AUh - Zone à urbaniser à court terme à vocation mixte à Ceyrat
- 1AUX - Zone à urbaniser à court terme à vocation économique
- 2AUh - Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
- 2AUX - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique
- Nh - Zone naturelle à vocation mixte (STECAL)
- N1 - Zone Naturelle où les extensions sont autorisées
- Nia - Zone Naturelle inconstructible couvert par un un PPRI
- Nlb - Zone Naturelle inconstructible car inondable par submersion liée à la rupture de barrage
- NL - Zone Naturelle Loisirs
- Np - Zone Naturelle Protégée
- A - Zone Agricole

PRESCRIPTION SURF

- Emplacement réservé
- Elément de paysage
- Orientation d'aménagement
- Autre
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Limitation particulière d'implantation des constructions (bande inconstructible, marge de recul, zone aedificandi, alignement, emprise des constructions...)

Prescriptions ponctuelles

- Éléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Limitation particulière d'implantation des constructions

